

Le refus d'hébergement : un vrai problème ?

Symposium de l'Observatoire, 18 décembre 2007

Edouard Gardella*

Ce rapport est le fruit d'une enquête menée depuis l'automne 2005 à l'Observatoire du Samusocial de Paris, dont l'objectif initial est de mieux saisir les raisons du refus d'hébergement de la part des personnes rencontrées par les équipes mobiles d'aide (EMA), pour améliorer leur prise en charge.

Une inquiétude à la base de ce rapport : celle de l'action d'urgence sociale que ce soit au niveau du terrain (les EMA et le 115) ou de la direction. Chaque année, l'hiver a son triste cortège de décès à la rue. Cet aspect, très marquant, pose donc ce problème de fond : pourquoi des personnes sans-abri en viennent à refuser un abri même pour une nuit ?

Une première hypothèse peut être posée sur la forme d'une question : le refus est-il le signe d'un dysfonctionnement de l'aide d'urgence ? Une seconde hypothèse, liée à la première, peut ainsi s'énoncer : le refus est-il le signe d'une irrationalité de la part de ces sans-abri, et dont le mode de prise en charge, tendu vers la réinsertion, serait donc inadapté ?

Une façon de rendre compte du refus d'hébergement de la part de personnes sans-abri est de rapport le refus à la présence de troubles psychiatriques : une étude réalisée pour le compte de l'Observatoire, publiée en 2000, dans la revue *L'évolution psychiatrique* conclut que 66% (2/3) des personnes rencontrées refusent pour des raisons psychopathologiques. La formule schématique de cette thèse liant vie à la rue et irrationalité a été donnée par P. Declerck dans *Les naufragés* : les personnes à la rue s'excluent psychiquement d'elles-mêmes.

D'autres explications sont données dans la littérature sociologique. Des critiques des centres, que tout travailleur de terrain connaît, sont rapportées et présentées comme des explications du refus d'hébergement :

- Contraintes matérielles et organisationnelles : hygiène, promiscuité, insécurité (vols, agressions), ou obligation de partir tôt du centre sont des critiques extrêmement récurrentes.
- Volonté de « distinction » : ne pas vouloir être assimilé à un « clochard ».

Ce genre de critiques est bien synthétisé dans l'enquête Insee de 2001-2002, faite auprès des personnes sans domicile n'utilisant pas les services d'hébergement ou de restauration. Les plus représentés : sécurité, hygiène et préférence pour la vie à la rue.

* Sociologue, Observatoire / Institut des sciences du politique (ISP-GAPP), ENS Cachan. Ce travail est issu d'une enquête collective : Gardella E., Le Méner E., *Le refus d'hébergement de la part de personnes sans-domicile-fixe*, Rapport de l'Observatoire, à par. 01 2008.

Raison de refus du recours aux centres	N=
A cause du manque de sécurité	18
A cause du manque d'hygiène	21
A cause du manque d'intimité	7
Vous ne souhaitez pas être avec les personnes qui fréquentent les centres	8
Vous préférez la vie dans la rue	19
Les animaux ne sont pas acceptés	3
Il y a une mauvaise organisation	10
Vous préférez votre liberté	10
Autres raisons	6

On peut identifier deux angles morts de ces enquêtes, qui sont autant de pistes d'interrogation pour renouveler l'appréhension de ce phénomène, souvent très passionné, surtout en ce moment.

Il s'agit d'abord de recontextualiser ces prises de position, en allant voir comment elles sont formulées sur le coup et quels problèmes ça pose effectivement à la prise en charge. Comment se passe un refus d'hébergement ?

Il s'agit également d'aborder une autre hypothèse, complémentaire de celle endossée par l'enquête Insee : en complément des ressources (notamment économiques), on peut postuler que le refus peut se comprendre à partir du sens que les sans-abri donnent à l'hébergement d'urgence.

Du coup, il ne s'agit plus tant de se focaliser uniquement sur les personnes qui ne font que refuser, que de comparer les personnes qui refusent et celles qui acceptent, voire de comprendre pourquoi les mêmes personnes peuvent entrer dans ces deux situations.

On a donc nos deux questions pour appréhender le refus d'hébergement comme problème :

- (1) *le RH est-il une remise en cause de la prise en charge ?*
- (2) *Quels sens ont les CHUS pour les sans-abri ?*

Pour la première question, je serai très succinct, parce que finalement cette piste de recherche a donné lieu à un autre rapport entier : après avoir passé une cinquantaine de nuits auprès des EMA, nous avons caractérisé leur activité (cf l'intervention « Les funambules du tact »).

Mais pour répondre succinctement à la question : le refus d'hébergement n'est pas toujours un problème dans la pratique de la prise en charge des EMA, même si elles doivent parfois l'accepter difficilement. Parce que l'hébergement est une dimension parmi de nombreuses autres de cette prise en charge.

D'où une recommandation : éviter d'inciter à « faire du chiffre ». Donc, dans un contexte de « modernisation de l'action publique », de gestion managériale et d'évaluation systématique, il s'agit ici d'appeler à une vigilance, à la limite préventive : ne pas faire du nombre de refus d'hébergement un indicateur pertinent de l'efficacité de la prise en charge.

Pour la seconde question, « quels sens ont les chus pour les sans-abri ? », on a adopté le méthode de l'entretien compréhensif. On a réalisé 11 entretiens, en plus de discussions informelles réalisées à l'espace solidarité insertion du Samusocial de Paris et des observations avec les équipes. Je reviendrai plus tard sur ce faible nombre et ce qu'on peut malgré tout en retirer.

Premier résultat : le fait de tenir compte à la fois du refus et de l'acceptation, derrière cette question du « sens », permet de voir que tout le monde critique, qu'on refuse d'aller en centre ou qu'on y aille. Donc, *critiquer n'est pas refuser*. Il faut donc aller plus loin que la simple recension de critiques.

Donc, on a une nouvelle question : comment rendre compte des refus au-delà de ces critiques ? On a alors retiré de ces entretiens trois rapports de sens : rapport fonctionnel ; rapport familial ; rapport « sortie de rue ».

Le *rapport fonctionnel* se définit ainsi : le centre d'hébergement d'urgence simple (CHUS) est vu comme un simple abri temporaire ; sa fréquentation ne relève que du court terme. Il entre donc dans une logique de comparaison coût/avantage, notamment en termes de confort : est-ce que je peux trouver un meilleur abri qu'un CHUS ? Du coup, toutes les solutions alternatives apparaissent au même niveau, voire au-dessus : amis, squats, « coin de rue »... Cette logique semble pouvoir intégrer autant la personne fraîchement arrivée à la rue que le « grand exclu » qui préfère son « coin de rue » au CHUS. Ce sont aussi les cas les plus médiatiques.

Le *rapport familial* se définit ainsi : un certain hébergement d'urgence est vu comme un lieu de sociabilité. C'est donc ici une logique de reconnaissance auprès du personnel ou d'interconnaissance avec d'autres sans-abri, que la personne peut d'ailleurs côtoyer la journée dans la rue. Tous les acteurs de terrain reconnaîtront ici la figure de l'« habitué », qui refuse donc certains centres et en privilégie d'autres. L'offre d'hébergement n'est alors plus ici uniformisable en termes de qualité du bâti ou réglementaires.

Le *rapport « sortie de rue »* se définit ainsi : l'hébergement d'urgence s'inscrit dans un projet de sortie de rue. Ce rapport semble s'inscrire dans une logique de la « rencontre » (P. Pichon), i.e. de l'existence de personnes, à la rue (vie affective notamment) ou parmi les travailleurs sociaux, qui opèrent comme un « déclic » et qui font voir le CHUS comme un support pour affronter les épreuves du retour à l'autonomie : se laver, se nourrir, se reposer... L'hébergement d'urgence est vu comme un marche pied dans un projet de moyen, voire de long terme.

Remarques méthodologiques : ces trois rapports ont le statut d'idéaux-types (notion empruntée au sociologue allemand M. Weber), c'est-à-dire de modélisation de la réalité. Les individus rencontrés peuvent très souvent ne pas exactement correspondre à un seul rapport, mais à une combinaison plus ou moins complexe de plusieurs. Mais on peut considérer qu'ils s'en rapprochent plus ou moins. On va alors utiliser cette modélisation pour construire une typologie empirique, permettant d'appréhender plus finement les cas singuliers et la dynamique qui semble favoriser le passage d'un type de rapport à un autre.

Conclusions :

- i) On confirme l'existence de critiques récurrentes, et même on l'élargit : tout le monde critique les centres, qu'ils y aillent ou non. En même temps, on relativise le lien strict d'explication, sous-entendu dans la littérature, entre critiques et refus d'hébergement.
- ii) Il nous semble finalement que *moins un individu aura un rapport fonctionnel à l'hébergement d'urgence, moins il sera enclin de le refuser*. Mais cette relation n'est pas statistique ; elle est typique.
- iii) Enfin, on relativise la seule explication psychopathologique : elle nous semble entrer comme un cas, parmi d'autres, du rapport fonctionnel.

Prolongements de cette étude :

Il serait intéressant d'évaluer l'impact des hébergements de stabilisation. Pour passer d'une relation typique à une relation statistique, constituant un appui plus solide pour une politique de large ampleur, nous proposons d'intégrer cette étude comme une étude exploratoire pour des enquêtes à plus large échelle (notamment pour l'Ined ou l'Insee), en intégrant comme nouvelle variable, en plus des ressources, la variable « rapport à l'hébergement d'urgence », sous forme de trois possibilités : plutôt abri temporaire ? lieu de sociabilité ? moyen de sortir de la rue ?

Recommandations :

i) Evidemment, *améliorer les conditions d'accueil*, qui entrent clairement dans le refus le plus probable (indexé sur le rapport fonctionnel), mais qui entrent aussi comme des épreuves que les personnes ayant un autre rapport subissent (ce qui peut parfois conduire au découragement et à l'épuisement).

ii) Mais *ne pas en faire un étendard de politique productiviste, centrée uniquement sur des logiques de besoins supposés*. Les sans-abri disent que l'isolement est leur plus grande épreuve, et qu'ils attendent aussi une confiance retrouvée. Le taux d'encadrement doit être amélioré, même dans les CHUS, pour œuvrer à un *travail du sens* en contribuant à stabiliser la personne, gage alors d'une possible réouverture relationnelle, identifiée par P. Pichon comme une des conditions que les personnes sorties de la rue mentionnent pour expliquer leur parcours.

Merci de votre attention.